



Règlement intérieur des « ACM de l'A.C.R.A.C »

• Fonctionnement

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont des prestations de service mise en place au sein d'un établissement scolaire, par l'association culturelle de rencontres et d'animations créatives (A.C.R.A.C) afin de proposer aux familles un accueil collectif de mineurs de qualité, sécurisé car situé au sein même de l'école, et, encadré par des personnels qualifiés et professionnels de l'animation. Les accueils sont ainsi proposés , puis mis en place, sous la condition d'un minimum d'inscription de 6 enfants par jour :

-accueil périscolaire du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h00

Les enfants sont accueillis au sein même de l'établissement à la sortie de leur classe de la maternelle à l'élémentaire.

-les enfants de la maternelle scolarisés sur le site de Lallouette sont récupérés et ramenés sur l'école maternelle des amandiers. Ce transfert se fait généralement à pied.

-pour des raisons d'effectifs, ou d'organisation, nous pouvons être amenés à regrouper les enfants de l'élémentaire sur le site des amandiers.

L'équipe pédagogique proposera un panel d'activités variées adaptées à leur tranche d'âge ; l'animation du soir débute par la prise d'un goûter « causant, serein et convivial » ; il se poursuit par des activités diverses, ludiques, physiques et/ou créatives.

- Nous proposons un accueil périscolaire du mercredi ouvert aux adhérents de l'association quelque soit l'école fréquentée. Il se déroule tous les mercredis de l'année scolaire de 7h00 à 14h00 ou 17h00 selon les besoins des parents. Une nouveauté cette année ! Nous prévoyons d'organiser des sorties en extérieur , et même des pic nic ! Nous espérons pouvoir proposer des animations sportives encadrées par des personnels professionnels dans leur domaine grâce à des partenariats avec des ligues sportives (sport pour tous, ping-pong, natation, tennis, roller, sécurité routière...)

Il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires d'accueil . L'accueil et La récupération des enfants se font auprès des animatrices et entre adultes .

L'association A.C.R.A.C est une association d'éducation populaire de loisir tout public. Nous proposerons aussi, des animations créatives sur la pause méridienne, et en ateliers mensuels les mercredis ou samedis à l'école élémentaire Henri AGARANDE, ou chez des commerçants partenaires pour nos rencontres créatives .Nous organisons des accueils de loisirs sans hébergement, ou des stages et ateliers durant les vacances scolaires. Nos ACM extrascolaires se dérouleront sur le site de l'ensemble scolaire Jean Macé mise à disposition par la mairie de Cayenne. Nos partenaires sont la DJCOPOP (ex DJSCS), la CAF, La communauté éducative de l'Externat Saint-Joseph, la DRAC, la mairie de Cayenne, la CTG, l'APROSEP, le Rectorat .

• **Modalités d'inscription**

L'inscription d'un enfant est un **engagement annuel** de la famille auprès de l'association, dans la limite des places disponibles. Cet engagement co-éducatif, implique un partage de valeurs éducatives, une confiance partagée dans la proposition et la mise en place du projet éducatif global de l'association.

Les inscriptions se font par mail à la demande des parents, ou à notre local situé 4 rue GIPPET à Cayenne. Aucune inscription, ni annulation ne peut être effectuée directement auprès des animateurs ou par téléphone.

La demande sera faite par écrit, et les annulations seront soumises à l'avis du CA de l'association.

Les pièces à fournir pour le dossier d'inscription sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de renseignements ou contrat d'engagement co-éducatif (recto et verso) 	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche sanitaire (recto verso)
<ul style="list-style-type: none"> • L'attestation d'assurance et responsabilité civile extrascolaire en cours de validité, et spécifiant la prise en charge pour les activités péri et extrascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion annuelle à l'association est de 25€ par famille et est valable pour toutes les activités de l'année scolaire, de septembre 2024 à aout 2025, et pour tous les publics
<ul style="list-style-type: none"> • trois photos d'identité actualisées (ou 3 photocopies couleurs de qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> • La photocopie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • L'approbation du règlement intérieur et autres autorisations <u>Soit la Dernière page</u> du présent document)

• **Modalités de paiement/tarif**

Le règlement peut se faire en une, deux, trois, cinq, neuf fois maximum.

Quelque soit l'échéancier choisi, le règlement se fait à l'inscription et **doit être soldé au 5 mai 2024** par chèque ou par **la mise en place d'un virement bancaire automatisé** (fournir l'avis d'ordre de virement)

La prestation d'accueil périscolaire est payable en début de mois et/ou à l'inscription d'un enfant .
l'inscription à l'accueil périscolaire est annuelle ; Toutes inscriptions en cours d'année fera l'objet
d'une autre tarification recalculée ; un remboursement partiel ne sera possible qu'en cas d'absence pour
motif sérieux et de forces majeures. La prestation se déroulera du 09 septembre 2024 au 27 juin 2025.

- **Responsabilité**

Les parents doivent souscrire une assurance en responsabilité civile afin de couvrir d'éventuels
dommages survenus lors des activités ou en cas de détérioration du matériel et des locaux mis à
disposition..La responsabilité de l'association est engagée sur les horaires d'accueil.

- **Litige**

Comportements violents, indiscipline auprès d'adultes ou d'autres enfants signalés et/ou notifiés
aux parents,

Retards de paiement répétés,

Récupérations tardives fréquentes au-delà de 18h15,

Non adhésion des parents au présent règlement intérieur

sont des causes d'exclusions temporaires voire définitives



Accueil périscolaire « les ACM DE L' A.C.R.A.C »

Approbation du règlement intérieur et autorisations

Je soussigné(e) parent/représentant légal

de l'enfant

En classe de à l'école.....

- Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur des ACM péri et extrascolaires proposés par l'association A.C.R.A.C et m'engage à le respecter.
- Autorise / n'autorise pas * la prise de photos ou de vidéos de mon (mes) enfant(s) durant les activités et leur affichage ou diffusion au sein de l'établissement
- Autorise / n'autorise pas* la publication des photos ou vidéos de mon (mes) enfant(s) dans les publications locales, site internet ou autres supports de communication de l'organisateur A.C.R.A.C
- Autorise les personnes suivantes à venir récupérer mon enfant à la fin de l'activité :

NOM	Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

- Autorise l'association à m'envoyer par mail des informations sur ses activités à l'adresse suivante e-mail :

Conformément à la loi informatique et libertés, il est possible de se désinscrire à tout moment en envoyant un mail à acrac973@gmail.com

A..... le...../...../ 2025

.....Signature du parent ou du représentant légal

*Rayer la mention inutile